Choisir une bonne protection sociale, c'est compliqué !

# Parce que vous avez besoin d'être accompagné,

nous vous proposons bien plus que des garanties.

**Rencontrez votre conseiller AGRICA dans votre région**

Pour retrouver les coordonnées du centre de clientèle le plus proche : www.groupagrica.com/contactez-nous

**Retraite et action sociale : 0 821 200 800*** (0,09 €/mn)

Pour toutes les questions des entreprises et des particuliers sur la retraite et les dispositifs d'action sociale

* Service ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h, fermé le jeudi entre 12h et 14h

**Contactez le Groupe AGRICA : 01 71 21 00 00*** (prix d'un appel local)

* Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 9h à 17h

Suivez notre actualité sur :

www.facebook.com/GroupeAGRICA

twitter.com/groupe_agrica

Le Groupe AGRICA est composé des institutions CAMARCA, AGRICA RETRAITE AGIRC, AGRI PRÉVOYANCE, CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA

Pour nous écrire, une adresse unique :
Groupe AGRICA
21, rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08

# AGRICA & vous

POUR ASSURER VOTRE PROTECTION, NOUS SOMMES PLUS QUE COMPLÉMENTAIRE

AGRICA CONSEIL RETRAITE

## Du sur-mesure pour les entreprises

DOSSIER

## AGRICA, au service du monde agricole

N° 12 - JANVIER 2015

Groupe AGRICA

# AGRICA vous répond

## Quel est le calendrier de paiement de la retraite en 2015 ?

Depuis le 1er janvier 2014, les retraites complémentaires sont versées le 1er jour ouvré de chaque mois.
En 2015, nos dates de virement seront : 2 janvier, 2 février, 2 mars, 1er avril, 4 mai, 1er juin, 1er juillet, 3 août, 1er septembre, 1er octobre, 2 novembre, 1er décembre. Entre ces dates et le moment où la somme arrive sur le compte bancaire, il s'écoule un délai, qui en principe est court.
***À noter :*** *les retraités dont le compte bancaire n'est pas domicilié en France Métropolitaine, en Outre-Mer ou dans un pays européen, continuent de recevoir leur pension de retraite complémentaire à un rythme trimestriel. D'autre part, les retraités qui touchent leur retraite Arrco annuellement en raison de son faible montant continuent de la percevoir une fois par an.*

## Qui peut partir à la retraite en 2015 ?

Pour partir et bénéficier d'une retraite complémentaire à taux plein en 2015, il faut :
- avoir 61 ans et 7 mois ;
- avoir cessé toute activité salariée ;
- avoir cotisé dans un ou plusieurs régimes de retraite de base pendant une durée minimale ;
- avoir obtenu la liquidation de ses droits à taux plein auprès du régime de base.

Les personnes ayant 66 ans et 7 mois peuvent bénéficier d'une retraite à taux plein et sans condition de durée d'assurance.
Toutefois, si vous ne remplissez pas ces critères, il se peut que vous puissiez bénéficier d'un départ anticipé (aidant familial, assuré handicapé, carrière longue, etc.).

**Pour en savoir plus, rendez-vous**
sur salaries.groupagrica.com/retraite

## Pourquoi souscrire une assurance décès ?

En France, les frais d'obsèques s'élèvent en moyenne à 4 000 €. En souscrivant une garantie obsèques, vous évitez à vos proches des soucis matériels et financiers dans ce moment difficile, en leur assurant le paiement d'un capital exonéré de droits de succession et l'accès à des prestations d'assistance.
La garantie obsèques proposée par le Groupe AGRICA est accessible jusqu'à 85 ans inclus, sans formalité médicale.

**Pour en savoir plus, rendez-vous**
sur www.groupagrica.com

**LA PAROLE EST À VOUS !**
Faites-nous part de vos réactions et questions
**Par courrier à cette adresse :** AGRICA & Vous - 21 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris

## "La spécificité agricole du Groupe est réaffirmée chaque jour à travers les actions menées auprès de vous"

**par Guy Chateau,**
**Président de GROUPE AGRICA**

En ces premiers jours de 2015, qui marquent également le début de mon mandat en tant que Président de GROUPE AGRICA, je suis très heureux de vous adresser tous mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Ce nouveau numéro d'*AGRICA & Vous* vient souligner, à travers le dossier central, la spécificité agricole du Groupe et en quoi elle se traduit concrètement à travers les services, les prestations et l'écoute que les équipes s'engagent à vous apporter. AGRICA a été créé par les acteurs du monde agricole pour être dédié au service des entreprises, des salariés et des retraités agricoles. Cette vocation est au cœur des actions du Groupe et je souhaite qu'elle soit réaffirmée chaque jour auprès de vous.

La proximité, l'écoute, le conseil sur-mesure, le soutien, l'adaptation à vos besoins sont essentiels dans la relation avec chacun d'entre vous et je vous invite à découvrir au fil des articles le témoignage des femmes, des hommes et des entreprises ayant bénéficié des services du Groupe.

Bonne lecture !

***AGRICA & Vous*** est édité par le département communication institutionnelle du Groupe AGRICA - 21, rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 - Tél. : 01 71 21 00 00 - Fax : 01 71 21 00 01. **Directeur de la publication :** François Gin. **Directeur de la rédaction :** Hervé Bachellerie. **Rédacteur en chef :** Raphaëlle de Maisonneuve. **Rédaction :** Raphaëlle de Maisonneuve, Estelle Le Moing. **Réalisation :** becouse. **Crédits photographiques :** Valérie Couteron, Thinkstock, DR. **Numéro ISSN :** 2260-460X. **Dépôt légal :** à parution.



**RETROUVEZ VOTRE MAGAZINE ET SES COMPLÉMENTS SUR AGRICA-VOUS.FR**


**04 LES ACTUS**
- J-1 an : anticiper votre passage à la DSN !
- Paysage : votre régime prévoyance et frais de santé.

**08 LE POINT SUR...**
Du nouveau pour les contrats responsables.

**09 DOSSIER**
**Notre engagement**
Au service du monde agricole

**14 DÉCRYPTAGE**
Action sociale : vous aider au quotidien.

**15 TENDANCES**
Rencontre avec Angélique Delahaye, Présidente de Solaal.

**16 PORTRAITS**
- AGRICA Conseil Retraite : du sur-mesure pour les entreprises.
- Surendettement : en parler et se faire aider.

**Anne Perrot, Directrice des ressources humaines d'Unigrains.** *Lire p. 16.*

DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE

# J-1 an : anticiper votre passage à la DSN !

**À partir du 1er janvier 2016, la DSN, processus déclaratif unique et mensuel des données issues de la paie, viendra se substituer à la plupart de vos déclarations sociales. Entretien avec M. Deguffroy, Sous-directeur à la MSA Nord-Pas-de-Calais, qui a anticipé le passage à la DSN.**

**1 Quand avez-vous commencé à travailler avec la DSN ?**
La caisse MSA Nord-Pas-de-Calais a assuré, pour le régime agricole, le développement des outils informatiques dans le cadre de la DSN. Il nous a paru logique d'anticiper, en tant qu'employeur, notre propre passage à la DSN, en mai 2014. Aujourd'hui, toutes les caisses MSA ont démarré la DSN pour s'approprier le produit, avant d'accompagner les entreprises agricoles à ce changement.

**2 Quels sont les impacts du passage à la DSN pour les entreprises ?**
Pour démarrer la DSN, l'entreprise doit avant tout s'assurer auprès de son éditeur de logiciel de paie qu'il a bien intégré les caractéristiques techniques de la DSN. Elle doit ensuite s'assurer que l'ensemble de ses établissements et de ses salariés sont immatriculés et que ce niveau d'immatriculation est en adéquation avec le système d'information des institutions. Enfin, compte tenu du changement d'habitude qu'engendre la DSN, le service paie est fortement impacté. Il doit se former pour traiter la paie avec la nouvelle version de logiciel et transmettre la DSN mensuelle ainsi que les DSN événementielles au fil de l'eau.

**3 Quels sont les avantages pour une entreprise d'anticiper son passage à la DSN ?**
Une entreprise qui adopte dès maintenant la DSN bénéficie d'une triple opportunité : un accompagnement privilégié et de proximité, ce qui ne sera plus possible en 2016 au moment du « rush » ; la possibilité d'ajuster son organisation interne et lever des incohérences éventuelles de paramétrage, sans subir la pression de l'échéance légale ; enfin, un gain de simplicité et d'efficacité apportée par la DSN ! ⊠

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

- **Depuis mai 2014**, les entreprises agricoles peuvent déposer leur DSN sur le site de la MSA afin qu'elle soit traitée par AGRICA et les autres organismes.
- **Le 1er mai 2015 au plus tard**, les entreprises redevables au titre de l'année 2013 d'un montant annuel de cotisations supérieur à 2 M€ devront démarrer la DSN (décret n° 2014-1082 du 24 septembre 2014).

**Vous souhaitez démarrer la DSN ou en savoir plus ?**
- Pour les données prévoyance, contactez-nous : prevoyancedsn.blf@groupagrica.com ou appelez le 01 71 21 19 19.
- Pour les données retraite, contactez votre MSA.
- Pour suivre l'actualité de la DSN : l'assistance DSN dédiée aux entreprises et tiers déclarants, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h au 0 811 376 376 (coût d'un appel local) ou rendez-vous sur www.dsn-info.fr



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

# 4 points de vigilance

**1 Vous employez un ou plusieurs salariés :** plusieurs formalités, liées à l'emploi de salariés, sont à effectuer (déclaration d'embauche, contrat de travail, vérifications préalables pour le personnel étranger). Ces démarches garantissent votre sécurité juridique et le bon fonctionnement de votre entreprise. Si vous ne les effectuez pas, vous vous exposez à des sanctions qui peuvent mettre votre activité en péril (sanctions pénales, civiles et administratives).

**2 Vous faites appel à un prestataire de services :** vous êtes dispensé des démarches administratives d'embauche et de surveillance de main-d'œuvre mais votre responsabilité d'employeur impose toutefois certaines précautions (vérification de son inscription au RCS et des attestations de déclaration et paiement de ses cotisations sociales, signature d'un contrat de sous-traitance, etc.).

**3 Votre situation change :** ressources, adresse, emploi, composition familiale, personnes à charge… Tout changement de situation peut avoir un impact sur vos prestations. Informez rapidement votre caisse de MSA et AGRICA ! En cas de perception d'une prestation à laquelle vous n'avez pas droit, la somme sera retenue sur vos prestations à venir ou un remboursement vous sera demandé.

**4 Vous êtes en arrêt de travail :** vous pouvez être contrôlé (contact par téléphone, visite à domicile, détection de document falsifié ou de travail illégal pendant l'arrêt de travail). En cas d'abus, les sanctions vont de la suppression des indemnités journalières aux amendes pénales. ⊠

**AGRICA S'ENGAGE !**

**AGRICA veille à la juste attribution des fonds gérés et vérifie la conformité des documents. En cas de non déclaration, d'oublis ou d'erreurs, les conséquences peuvent être importantes.**

**Vérifiez l'ensemble de vos obligations** sur www.msa.fr et www.groupagrica.com

**CHIFFRES CLÉS DU TRIMESTRE**

- Valeur des points (au 1er avril 2014) :
  **Arrco : 1,2513 €** **Agirc : 0,4352 €**
- Salaire de référence (au 1er avril 2014) :
  **Arrco : 15,2589 €** **Agirc : 5,3075 €**
- SMIC (au 1er janvier 2015) :
  **Horaire brut : 9,61 €** **Mensuel brut : 1457,52 €**

**50**

**C'est le nombre de billets d'entrée à gagner avec AGRICA pour le Salon International de l'Agriculture, qui se tiendra du 21 février au 1er mars 2015, à Paris, Porte de Versailles. Jeu concours ouvert du 15 au 29 janvier, tirage au sort le 30 janvier.**

**Vous aussi, tentez votre chance** en jouant sur www.groupagrica.com

DÉPART EN RETRAITE

# Faites votre demande

**Votre retraite n'est pas accordée automatiquement : vous devez en faire la demande. Le dossier doit être envoyé 4 mois avant la date de départ en retraite.**

- **Pour votre retraite de base :** contactez la MSA de votre département de résidence ou téléchargez le formulaire de demande de retraite sur le site www.msa.fr
- **Pour votre retraite complémentaire :** contactez un conseiller retraite Cicas (Centre d'information et accueil des salariés) au 0 820 200 189 (0,09 €/mn) ou demandez votre retraite en ligne sur : www.agirc-arrco.fr/particuliers

Vous devez constituer deux dossiers pour chacun des deux régimes et réunir les pièces justificatives nécessaires. La MSA et le Groupe AGRICA vérifient l'ensemble de votre dossier et vous informent, par l'envoi d'une notification, du montant de votre retraite de base et complémentaire. ⊠

**Pour en savoir plus :** rendez-vous sur salaries.groupagrica.com/retraite

## COMMUNICATION FINANCIÈRE : TRANSPARENTE ET NUMÉRIQUE !

**Le 3 décembre, le Groupe AGRICA a reçu deux prix décernés par le Jury des Couronnes Instit Invest : le label de la Transparence de la gestion financière et la Couronne de la catégorie « Stratégie de l'année en matière de communication numérique ». Ces deux récompenses viennent saluer la qualité et la transparence de la communication du Groupe en matière de gestion financière.**

**Pour en savoir plus :** www.couronnes.institinvest.com

## RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

**Boostez votre retraite et découvrez notre nouveau service de versements en ligne ! Désormais, vous pouvez effectuer vos versements individuels et facultatifs directement en ligne sur votre compte de retraite supplémentaire.**

**Connectez-vous à** www.groupagrica.com > espace client > votre prévoyance > votre régime de retraite supplémentaire

## UN SIMULATEUR POUR VOTRE ÉPARGNE SALARIALE

**Vous êtes salarié ou dirigeant d'entreprise (entre 1 et 500 salariés), et vous vous interrogez sur l'opportunité de percevoir immédiatement votre prime d'intéressement et/ou votre quote-part de participation, ou de la placer sur un plan d'épargne salariale ? Vous êtes employeur et vous hésitez entre une prime exceptionnelle, une prime d'intéressement, et/ou un abondement pour vos salariés ? Nouveau et pratique, le simulateur AGRICA ÉPARGNE vous permet de déterminer ce qui est le plus avantageux fiscalement et financièrement pour vous ou pour votre entreprise !**

**Découvrez le simulateur épargne salariale sur** www.agrica-epargnesalariale.com

## ATTESTATIONS FISCALES 2015 : DU NOUVEAU

**Votre retraite est soumise à l'impôt sur le revenu. Chaque année, le montant à déclarer aux impôts au titre de votre retraite complémentaire est transmis automatiquement par le Groupe AGRICA à l'administration fiscale. Ce dispositif ayant fait ses preuves, les organismes sociaux ont décidé de supprimer l'envoi de l'attestation fiscale. Si vous souhaitez néanmoins la consulter pour vérifier votre déclaration de revenus pré-remplie, rendez-vous dans votre espace client.**

**Vous n'avez pas encore de compte ?** Rendez-vous sur www.groupagrica.com/espace client

ENTREPRISES DU PAYSAGE

# Votre régime prévoyance et frais de santé

**Les partenaires sociaux du paysage ont renouvelé leur confiance au Groupe AGRICA en recommandant son institution AGRI PRÉVOYANCE comme seul gestionnaire des garanties prévoyance et frais de santé des salariés non-cadres du paysage.**

Depuis le 1er janvier 2015, vos salariés continuent de bénéficier de ces garanties, même sans démarche de votre part. Pour vous informer, un courrier vous a été adressé, comprenant les Conditions générales, le tableau des garanties ainsi que le barème de cotisations avec les nouveaux tarifs applicables au 1er janvier 2015. La Notice d'information est destinée à vos salariés et doit leur être remise. Votre adhésion à AGRI PRÉVOYANCE pour le régime prévoyance et frais de santé de vos salariés non-cadres sera confirmée prochainement par l'envoi d'un certificat. ⊠

**Vous pouvez retrouver tous vos documents en vous connectant sur** entreprises.groupagrica.com > espace client

**Pour en savoir plus :** un conseiller est à votre disposition au 0821 200 360 (0,09€/mn) du lundi au vendredi de 8 h à 18 h ou par mail à l'adresse suivante : paysage@groupagrica.com

## L'AGENDA

**CONGRÈS FNPF**
du 28 au 29 janvier
Tulle (19)

**CONGRÈS SNCEA CFE-CGC**
du 6 au 7 février
Saint-Malo (35)

**SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE**
du 21 février au 1er mars
Paris, Porte de Versailles (75)
Retrouvez-nous sur notre stand Hall 4, stand n°E094

**CONGRÈS EDT**
du 19 au 21 mars
Bordeaux (33)

**CONGRÈS CFE-CGC AGRO**
du 2 au 3 avril
La Grande Motte (34)

**CONGRÈS SNEC-CFTC**
du 13 au 16 avril
Sables d'Olonnes (85)

**SÉMINAIRES « SE RECONSTRUIRE APRÈS UN DEUIL »**
du 9 au 14 mars
Biarritz (64)
du 23 au 28 mars
Cabourg (14)
du 30 mars au 4 avril
Agde (34)

**> Pour vous inscrire, contactez le 01 71 21 62 94**

## L'ACTUALITÉ DES INSTITUTIONS

Chaque trimestre, le point sur les faits marquants de vos institutions.

### RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

CAMARCA et AGRICA RETRAITE AGIRC

Vous assurer un service de qualité en matière de retraite complémentaire est la priorité de vos institutions dédiées. Dans le cadre des contrats d'objectifs fixés par les fédérations AGIRC-ARRCO, AGRICA s'est de nouveau classé aux premières places. Pour en savoir plus sur les engagements de service du Groupe pour votre retraite complémentaire, retrouvez toutes les informations détaillées sur www.groupagrica.com

### PRÉVOYANCE

AGRI PRÉVOYANCE

L'action sociale d'AGRI PRÉVOYANCE affiche un nouveau bilan positif pour la 3e édition de la campagne Pays'Apprentis. Près de 2300 demandes d'aide financière à la mobilité pour les apprentis du paysage ont été reçues. Votre institution peut également vous soutenir ponctuellement* : aide à domicile lors de problèmes de santé, accompagnement hospitalier ou encore aide financière en cas de difficultés de santé affectant votre budget. Pour en savoir plus, contactez le 0821 200 800 (0,09 euros/mn).

CPCEA

En tant que salarié, vous bénéficiez du régime de retraite supplémentaire de votre institution qui vous permet de vous constituer un troisième niveau de retraite. Le Conseil d'administration de la CPCEA a décidé de revaloriser au 1er janvier 2015 la valeur du point (+ 0,3 %) ainsi que le salaire de référence (+ 4,4 %).

CCPMA PRÉVOYANCE

J-1 an avant la généralisation de la complémentaire santé ! Au 1er janvier 2016, toutes les entreprises devront avoir mis en place une complémentaire santé collective. Avec CAP'ESSENTIEL, CCPMA PRÉVOYANCE propose aux TPE et PME une solution clé en main pour protéger le capital santé de vos salariés en fonction de leurs besoins tout en répondant à vos obligations légales en matière de santé collective. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller AGRICA.

** selon certaines conditions de ressources.*

**Complémentaire santé**

# DU NOUVEAU POUR LES CONTRATS RESPONSABLES

Le décret sur les contrats responsables est paru au Journal Officiel le 19 novembre 2014. Il fixe les nouvelles règles que doivent respecter les contrats d'assurance santé pour bénéficier du régime fiscal et social avantageux, propre aux contrats dits « responsables ». **Présentation.**

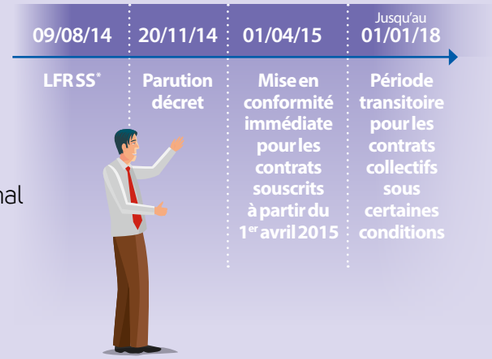
09/08/14
LFR SS*
20/11/14
Parution décret
01/04/15
Mise en conformité immédiate pour les contrats souscrits à partir du 1er avril 2015
Jusqu'au 01/01/18
Période transitoire pour les contrats collectifs sous certaines conditions

## Qu'est-ce qu'un contrat responsable ?

Le contrat responsable a été mis en place par la réforme de l'assurance maladie de 2004. Il vise à inciter les assurés à suivre le parcours de soins coordonnés, c'est-à-dire de voir leur médecin traitant avant de consulter un spécialiste ou de faire des examens de santé. Il implique les organismes complémentaires, qui ne prennent pas en charge les minorations de remboursement lorsque l'assuré se trouve hors parcours de soins coordonnés. Aujourd'hui, le contrat responsable vise également à encadrer les dépenses de santé pour maîtriser l'évolution des prix des soins.

## Que prévoit le décret ?

**Des garanties obligatoires**

- **L'intégralité du ticket modérateur**** doit être remboursée sur l'ensemble des dépenses de santé, sauf pour les frais de cure thermale, les médicaments remboursés à 15 % et 30 % par le régime de base et l'homéopathie.
- **Le forfait journalier** des établissements hospitaliers doit être pris en charge intégralement dès le 1er jour et sans limitation de durée.

**Des planchers et des plafonds de remboursement**

- **Les dépassements d'honoraires** sont encadrés. Pour les médecins n'ayant pas adhéré au contrat d'accès aux soins (CAS), la limite est double : la complémentaire santé ne peut pas rembourser au-delà de 125 % du tarif de la Sécurité sociale en 2015 et 2016 (puis 100 % à partir de 2017) et dans la limite du montant de prise en charge pour les dépassements des médecins ayant adhéré au CAS, minoré d'un montant égal à 20 % du tarif de responsabilité.
- **L'optique** est encadrée par six planchers et plafonds de remboursement en fonction des corrections visuelles. Le renouvellement de l'équipement peut être pris en charge tous les deux ans. La période est ramenée à un an pour les mineurs ou en cas d'évolution de la vue.

**94 %**

C'est la proportion de contrats de complémentaire santé responsables en France selon les critères de 2004.

**75 000**

C'est le nombre d'entreprises dont les salariés sont couverts en santé par un contrat collectif AGRICA en 2013.

## Quel est le calendrier d'entrée en vigueur ?

- La date d'entrée en vigueur du décret est fixée **au 1er avril 2015** pour les contrats conclus, souscrits ou renouvelés à compter de cette date.
- Une période transitoire est instituée pour les contrats collectifs dont l'acte fondateur (accord collectif, référendum ou décision unilatérale de l'employeur) est antérieur au 9 août 2014, date de la publication de la LFRSS*. Dans ce cas, les nouvelles règles s'appliqueront à compter de « l'entrée en vigueur de la prochaine modification » de l'acte fondateur, le **31 décembre 2017 au plus tard**.

** LFRSS : Loi de financement rectificative de la Sécurité sociale.*
*** Ticket modérateur : reste à la charge de l'assuré après remboursement du régime de base.*

**AGRICA S'ENGAGE !**

**Votre entreprise a souscrit un contrat santé collectif** auprès d'une institution membre du Groupe AGRICA ? Compte tenu des nouveaux critères auxquels doivent répondre les contrats responsables, faites le point sur votre régime santé avec un conseiller AGRICA.

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur** www.groupagrica.com

**10** → ENTREPRISES
En phase avec votre réalité

**12** → SALARIÉS
Au plus près de vous

**13** → RETRAITÉS
En prise directe avec votre environnement

**Notre engagement**

# AU SERVICE DU MONDE AGRICOLE

Que vous soyez retraité, salarié ou que vous représentiez une entreprise agricole, avec AGRICA vous bénéficiez d'un interlocuteur qui connaît votre métier, votre environnement et s'adapte à vos problématiques spécifiques.
**AGRICA a en effet été créé par et pour le monde agricole. Démonstration.**

# 1 ENTREPRISES
# En phase avec votre réalité

Exploitations et entreprises de la production agricole, coopératives agricoles, entreprises et organismes de services : vous êtes plus de 164 000 entreprises à nous faire confiance depuis plus de 15 ans. Signe de la reconnaissance du Groupe comme partenaire privilégié des entreprises agricoles, AGRICA gère plus de 125 accords de branche en santé, prévoyance et/ou épargne, faisant du monde agricole l'un des secteurs les mieux couverts.

Nos visites sont adaptées en fonction des contraintes de votre entreprise.

## Des offres adaptées

Cette relation historique nous permet de connaître les problématiques auxquelles vous êtes confrontés et de vous proposer des offres adaptées. C'est, pour Gérard Napias, Président de la Fédération Nationale Entrepreneurs des Territoires, ce qui a fait le « plus » de l'offre AGRICA ÉPARGNE lors de l'appel d'offres pour la gestion de deux accords de branche en épargne salariale : « Les 23 000 entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux sont de très petites entreprises, avec 1 à 3 salariés maximum. Les chefs d'entreprise ont « la tête dans le guidon » et n'ont pas de temps à perdre avec la paperasse ! Nous devons leur proposer des projets qui s'adaptent à leur entreprise et non l'inverse. AGRICA ÉPARGNE a très bien compris cette problématique et a su s'adapter à notre demande, en livrant une offre « clé en main » pour les employeurs ».

Autre atout pour simplifier la vie des entreprises et de leurs salariés : le guichet unique mis en place avec la Mutualité Sociale Agricole. Celui-ci permet notamment de réduire les formalités pour la déclaration et le paiement des cotisations de retraite complémentaire et d'assurer un remboursement unique (régime de base + régime complémentaire) des frais de santé. AGRICA s'engage également à accompagner, conseiller et dialoguer avec les entreprises. La qualité de la relation que nous avons avec chacun de vous est une priorité. « Avec AGRICA, nous bénéficions d'un suivi de qualité, nous ne sommes pas un numéro de série, explique Vincent Thevenard, DRH d'Interfel. Les conseillers se déplacent, organisent des réunions d'information, mettent à notre disposition des documents pédagogiques… AGRICA a une vraie connaissance de nos salariés ».

> "Avec AGRICA, nous bénéficions d'un suivi de qualité"
> Vincent Thevenard, DRH d'Interfel

## Un accompagnement sur-mesure

La connaissance pointue que nous avons des entreprises agricoles s'illustre également par la capacité des équipes sur le terrain à faire du sur-mesure et à nouer une relation de proximité. Pour faciliter le contact, AGRICA dispose de 17 centres de clientèle répartis partout en France, où 85 collaborateurs vont à votre rencontre et répondent à vos besoins.

Les visites, les réunions d'information sont ainsi adaptées en fonction des contraintes de l'entreprise, souvent liées à son activité. « Il n'est pas rare que nous organisions des réunions d'information en fin de journée chez nos clients qui sont aux 3/8, ou dans les magasins qui sont soumis à des horaires d'ouverture. Nous savons aussi qu'il faut éviter de rendre visite à nos clients céréaliers en juillet pendant la récolte, mais plutôt en octobre », explique Séverine Martens, commerciale. Les entreprises agricoles sont majoritairement de petites structures, cette dimension à taille humaine alliée à notre expertise de l'assurance de personnes nous conduit naturellement à être un interlocuteur privilégié du chef d'entreprise s'il fait face à un aléa. Savoir se rendre disponible et être à l'écoute est alors primordial.

Les conseillers adaptent également le contenu de leur discours : « Les moyennes et grandes entreprises sont plus familières de la protection sociale car elles ont souvent une ou plusieurs personnes dédiées. Au contraire, les petites entreprises sont très éloignées de ces sujets, il faut faire preuve de plus de pédagogie ». Cette proximité se noue également avec les représentants agricoles locaux qui, sensibilisés à la protection sociale, sont des relais privilégiés pour faire progresser et avancer ces sujets en entreprise. « Nous intervenons régulièrement auprès des partenaires sociaux agricoles lors de réunions d'information », souligne Alexandre Charon, directeur régional. Les événements professionnels (salons, congrès, événements locaux) sont d'autres occasions d'échanges informels et conviviaux.

Si votre entreprise relève de CCPMA PRÉVOYANCE, vous êtes sollicité pour organiser la désignation par vos salariés d'un représentant dédié tous les deux ans. Concrètement, il assure le lien entre vos collaborateurs et AGRICA et apporte une réponse de premier niveau à ses collègues sur tout ce qui touche à leur protection sociale complémentaire. En cas de besoin, il peut solliciter le centre de clientèle AGRICA le plus proche pour une formation sur tel ou tel point.

« En un mot, nous nous adaptons en permanence. Faire du sur-mesure pour rester en phase avec votre réalité est notre métier », résume Alexandre Charon. ⊠

## REPÈRES

**125** C'est le nombre d'accords de branche pour lesquels le Groupe AGRICA a été désigné ou recommandé au niveau local et national.

**4 800** C'est le nombre de visites en entreprise réalisées par les conseillers AGRICA en 2014.

**45 %** C'est la progression du salariat agricole en France en 15 ans.

## L'avis de l'expert

### "AGRICA fédère les acteurs du monde agricole"

**La création du Groupe AGRICA répond au souhait des partenaires sociaux de disposer d'institutions de retraite complémentaire et de prévoyance propres au monde agricole, afin de gérer les problématiques spécifiques des salariés du secteur. Le Groupe réunit ainsi toutes les professions qui font la diversité, la richesse et la complexité du monde agricole. AGRICA est le lieu privilégié où se rencontrent et échangent les acteurs de la production agricole, des coopératives agricoles et de l'ensemble des services dédiés au monde agricole. Les administrateurs, qui siègent au Conseil d'administration, sont issus des organisations professionnelles agricoles : CFE-CGC, FNAF-CGT, FGA-CFDT, CFTC, FO, UNSA AA (collège salariés), FNCA, FNEMSA, FNSEA, COOP DE France, UDSG (collège employeurs). Ensemble, ils partagent le même objectif : garantir et optimiser votre protection sociale complémentaire. Au-delà de ses instances, AGRICA a noué des partenariats spécifiques avec les principaux acteurs du monde agricole : Groupama, Crédit Agricole, mais aussi bien sûr la MSA avec qui nous partageons un guichet unique, facilitateur de démarches pour les entreprises et les particuliers.**

*Hervé Bachellerie, Directeur général adjoint du Groupe AGRICA.*

## 2 SALARIÉS
# Au plus près de vous

En un peu plus de 15 ans, le nombre de salariés agricoles a augmenté de 45 %. Aujourd'hui, vous êtes plus de 1,5 million à être couverts par le Groupe AGRICA. Pour vous offrir une protection de qualité, le Groupe veille à connaître vos préoccupations en étant sur le terrain, au plus près de vous.
Que vous soyez salarié d'une entreprise de la production ou d'un organisme professionnel, AGRICA répond tout au long de votre carrière agricole à votre besoin d'information en matière de retraite. Plusieurs services, gratuits et personnalisés, vous sont proposés pour préparer votre retraite : réunions d'information et entretiens individuels au sein de votre entreprise organisés par AGRICA Conseil Retraite ; entretien information retraite (par téléphone ou face à face) pour les plus de 45 ans ; entretiens réalisés lors des salons, etc. « Les carrières de nos ressortissants présentent des spécificités, explique Pierre Souday, conseiller retraite. Il y a les carrières longues : ceux qui ont commencé à travailler tôt, dans les coopératives par exemple, et qui ont fait toute leur carrière au même endroit. Il y a également les carrières hachées, pour les saisonniers par exemple. » Ces particularités ont des impacts en termes de reconstitution de carrière, d'âge de départ à la retraite, etc. « Il y a également le cas spécifique des ressortissants étrangers venus faire les saisons ou les ressortissants immigrés arrivés tardivement en France. » Les conseillers AGRICA sont habitués aux carrières complexes et aux spécificités agricoles. Quels que soient votre âge, votre parcours et l'occasion à laquelle vous nous sollicitez, ils vous apportent une réponse claire, pédagogique et globale.
AGRICA vous accompagne également lors de périodes ou d'événements spécifiques qui peuvent intervenir au cours de votre carrière. Pour les salariés du paysage, cet accompagnement débute dès l'apprentissage, grâce au dispositif Pays'Apprentis. Initiée par l'UNEP - les entreprises du paysage - et les organisations syndicales des salariés, cette aide financière répond à un problème pratique : couvrir les frais de transport des apprentis pour que la distance entre leur entreprise d'apprentissage et leur centre de formation ne soit pas un obstacle.
En cas de chômage, AGRICA répond présent également. Grâce au partenariat avec l'APECITA, spécialiste de l'emploi dans l'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement, vous bénéficiez gratuitement de conseils et d'un accompagnement pour favoriser votre retour à l'emploi ou à une formation.

**3700**
**apprentis ont bénéficié du dispositif Pays'Apprentis**

### Des garanties adaptées

Vous protéger, c'est aussi concevoir des garanties qui répondent à vos préoccupations.
C'est pourquoi les partenaires sociaux agricoles ont été précurseurs en mettant très tôt en place un régime de retraite supplémentaire obligatoire pour tous les salariés CCPMA et CPCEA. Ce troisième niveau de retraite vous permet de compléter vos revenus une fois à la retraite. « Au-delà de la baisse du taux de remplacement et de l'allongement de la durée de cotisation, il a semblé important aux partenaires sociaux, compte tenu du niveau des retraites agricoles, d'opter pour un régime collectif obligatoire. En cotisant le plus tôt possible pour leur propre retraite, les salariés assurent leur avenir », explique Hervé Bachellerie, Directeur général adjoint.
En matière de santé, les prestations sont conçues pour être les plus adaptées à votre quotidien et aux pathologies propres au monde agricole. Santé +, une sur-complémentaire collective obligatoire destinée aux entreprises de la CPCEA, comprend plusieurs services pour pallier l'isolement géographique, qui touche une partie des salariés agricoles : forfait transport, assistance téléphonique 24h/24, services à domicile, etc. ⊠

## 3 RETRAITÉS
# En prise directe avec votre environnement

Vous êtes nombreux à vivre en milieu rural. Pour vous aider à vivre le plus longtemps possible sur votre territoire, le Groupe AGRICA vous assure un accès prioritaire aux Maisons d'Accueil Rural pour Personnes Agées (MARPA). Ces petites unités de vie, situées dans les bourgs ou à proximité, sont non médicalisées et constituent une solution intermédiaire entre la vie chez soi et la maison de retraite. Sur simple appel à AGRICA Conseil Hébergement, nous vous aidons à trouver un hébergement dans une MARPA proche de chez vous.
Lorsque la perte d'autonomie devient plus importante, AGRICA est également attentif à vous apporter l'aide dont vous avez besoin sur votre lieu de vie. « En échangeant avec les retraités, nous nous sommes rendus compte que l'entretien de leur jardin était une préoccupation importante. Or, en cas de perte d'autonomie, cette activité devient problématique », raconte Claudine Sardier, responsable développement social en gérontologie. C'est pourquoi AGRICA propose à titre expérimental un service d'aide de petits travaux de jardinage aux retraités de plus de 75 ans, via l'utilisation de chèque emploi service. En maison de retraite, AGRICA finance régulièrement des jardins thérapeutiques ou « jardins des sens » où chaque retraité peut cultiver plantes aromatiques, fleurs, etc. « Nous sommes sensibles à ces projets, car ils procurent du plaisir aux retraités en créant un lien avec leur passé », poursuit Claudine Sardier.
Enfin, pour proposer un accompagnement toujours plus adapté aux retraités agricoles, AGRICA s'engage sur le terrain de la recherche. Depuis 8 ans, le Groupe finance un vaste programme de recherche sur le vieillissement en milieu rural avec la MSA et l'Institut Fédératif de Recherche de Santé de Bordeaux afin d'identifier l'impact des conditions de vie très spécifiques du monde agricole et rural sur la santé.

### Créateur de lien social

Pour éviter que la vie en milieu rural ne conduise à des situations d'isolement, AGRICA favorise les activités qui permettent de reprendre confiance en soi et de maintenir ou retrouver du lien social : pratiquer une activité physique adaptée, grâce aux conseils d'un professionnel qui se déplace à domicile ; s'accorder un temps de pause, quand on aide un proche, grâce à une séance de sophrologie à domicile ; bénéficier de transports accompagnés et adaptés pour continuer à se déplacer… Pour aider concrètement nos ressortissants à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent, nous devons être en prise directe avec eux et privilégier des activités à domicile », conclut Claudine Sardier. ⊠

### RENCONTRONS-NOUS

Pour être au plus proche de vous, le Groupe AGRICA est présent partout en France.
Que vous soyez employeur ou particulier, nos conseillers sont à votre écoute en région pour répondre à vos questions et vos besoins.

- Rendez-vous dans l'un de nos 17 centres de clientèle répartis dans toute la France.
- Retrouvez-nous lors des salons, rendez-vous incontournables du monde agricole : SIA, SPACE, Sommet de l'Élevage, etc.
- Sollicitez nous pour intervenir directement dans votre entreprise ! Nos équipes organisent des réunions d'information et d'échange sur la retraite, la mise en place de nouvelles garanties ou d'un dispositif d'épargne salariale…

**Contactez votre conseiller.**
**Pour plus d'infos rendez-vous sur** www.groupagrica.com

# ACTION SOCIALE
## Vous aider au quotidien

Vous pouvez, un jour ou l'autre, être confronté à une situation difficile. Pour vous aider à traverser ces épreuves, **l'action sociale est à votre écoute et peut vous accorder, sous condition de ressources, une aide financière ponctuelle.**

### AIDER LA FAMILLE

**Un coup de pouce financier en cas de difficultés budgétaires :**
- aide aux frais de santé onéreux ;
- frais d'accompagnement d'un enfant hospitalisé ;
- frais d'intervention d'une personne à domicile ;
- aide pour les études ;
- accompagnement et conseil en cas de surendettement.

### ACCOMPAGNER LE DEUIL

**Un dispositif complet d'accompagnement en cas de décès :**
- sessions d'accompagnement du deuil (décès du conjoint ou d'un enfant) ;
- soutien psychologique ;
- aide à domicile pour les jeunes enfants ;
- aide aux études ;
- envoi du guide « Reconstruire ».

### FACILITER LE RETOUR À L'EMPLOI

**Pour passer le cap du chômage :**
- accompagnement à la recherche d'emploi (partenariat avec l'APECITA) ;
- participation à des frais de formation ;
- aides pour le maintien à l'emploi des personnes handicapées.

### PRÉSERVER SON AUTONOMIE, ACCOMPAGNER LES AIDANTS

**Des solutions pour favoriser le maintien à domicile et aider ceux qui s'occupent d'un proche âgé ou handicapé :**
- aménagement du logement, aide à la téléassistance et achat de petits matériels ;
- sorties accompagnées ;
- accueil temporaire dans des établissements spécialisés ;
- séjours de vacances « aidants-aidés ».

### FAIRE FACE AU HANDICAP

**Pour faciliter la vie quotidienne :**
- participation aux frais d'équipement et d'adaptation du logement ;
- financement d'aides à domicile ;
- accès facilité à des établissements spécialisés.

### ACCOMPAGNER L'AVANCÉE EN ÂGE

**Démarche de prévention et solutions d'hébergement :**
- bilan personnalisé dans les centres de prévention Arrco-Agirc ;
- séminaires de réflexion sur la retraite, le vieillissement, la santé ;
- aide à la recherche et accès facilité aux établissements financés par AGRICA grâce à AGRICA Conseil Hébergement.

**Pour solliciter une aide auprès de l'action sociale du Groupe AGRICA, contactez-nous par téléphone au 0 821 200 800 (0,09 €/mn) ou par e-mail : actionsociale@groupagrica.com**

**À gauche : Angélique Delahaye, Présidente de Solaal.**

**Ci-contre : pommes de terre, œufs, viande, légumes, etc., les produits collectés par Solaal sont redistribués à des associations d'aide alimentaire.**

SOLAAL

# FACILITER LE DON ALIMENTAIRE

Un tiers de la nourriture produite en France est jeté. Pour lutter contre le gaspillage alimentaire et apporter aux plus démunis une alimentation de qualité, Solaal facilite le lien entre les donateurs des filières agricoles et les associations d'aide alimentaire. **Rencontre avec Angélique Delahaye, Présidente de Solaal.**

### Comment est née Solaal ?

**Angélique Delahaye :** « Je ne supporte pas de voir des gens qui ont faim dans mon pays ». C'est de cette révolte exprimée par Jean-Michel Lemétayer, ancien président de la FNSEA, que tout est parti. S'en est suivi un diagnostic de l'existant en matière d'aide alimentaire - des gisements de produits inexploités, un déficit en produits frais, le coût de la logistique à la fois pour les donateurs et les associations - et un constat : le don est vu comme une contrainte. C'est pour lever ces freins, récupérer les produits invendus et consommables, que Solaal est née en mai 2013.

### Concrètement, comment Solaal facilite le don ?

**A. D. :** Solaal facilite le lien entre donateurs et associations d'aide alimentaire. Un producteur appelle Solaal pour lui faire part de son offre de don. Solaal recense les caractéristiques du produit (variété, catégorie, durée de conservation, etc.) et les contraintes du donateur (conditionnement, heures de retrait des marchandises) puis propose l'offre aux douze associations ou à une association choisie par le donateur. Solaal met ensuite en relation les associations intéressées et le donateur. Il faut agir vite de part et d'autre compte tenu du caractère périssable des produits.

### Comment contactez-vous les producteurs ? Quels avantages ont-ils à donner?

**A. D. :** Nous présentons l'association sur le terrain et dans tous les cercles réunissant les agriculteurs : chambres, syndicats, foires, salons, etc. Nous expliquons ce que représente l'aide alimentaire, premier pas vers la reconstruction de soi pour trouver un emploi ; nous présentons aussi les avantages fiscaux liés à un don en nature ou en logistique.

### À qui sont distribués les produits ?

**A. D. :** Solaal adresse les offres des donateurs à une douzaine d'associations habilitées par les pouvoirs publics, donc contrôlées sur la traçabilité des dons. Le donateur peut aussi désigner les associations auxquelles il veut donner. Depuis sa création en mai 2013, Solaal a contribué au don de plus de 830 tonnes de produits, en grande majorité des produits frais. ⊠

**Retrouvez l'intervention de Dorothée Briaumont,** Directrice de Solaal, lors du colloque « Gaspillage alimentaire : le temps des solutions » sur www.youtube.com/GroupeAGRICA

**Consultez l'ouvrage** « Gaspillage alimentaire : le temps des solutions » sur www.groupagrica.com

**Pour en savoir plus sur Solaal :**
www.solaal.org
**Contact :** Dorothée Briaumont, Directrice
01 53 83 47 89
dons@solaal.org

**AGRICA S'ENGAGE !**

**Porté par les valeurs de solidarité, AGRICA s'engage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, un mouvement dans lequel les acteurs du monde agricole sont particulièrement impliqués. Le Groupe est à l'initiative de deux événements majeurs en 2014 : l'organisation d'un colloque le 5 novembre à Paris sur le thème « Gaspillage alimentaire : le temps des solutions » et la parution d'un ouvrage sur le même sujet. Ces deux événements marquent le point de départ de l'engagement du Groupe qui souhaite soutenir des solutions concrètes et durables. Les pistes d'action sont nombreuses. Parmi elles, le développement d'actions de prévention santé promouvant de nouveaux comportements alimentaires et le soutien financier à des associations ou entreprises d'insertion mariant création d'emplois et récupération d'invendus.**

# AGRICA CONSEIL RETRAITE

## Du sur-mesure pour les entreprises

Préoccupation importante des Français, la retraite et la fin de carrière sont également des enjeux pour les entreprises en matière de ressources humaines. Pour vous aider à parler retraite à vos collaborateurs, AGRICA Conseil Retraite intervient gratuitement au sein de votre entreprise. **Reportage au siège d'Unigrains avec l'équipe d'AGRICA Conseil Retraite et rencontre avec Anne Perrot, DRH de l'entreprise.**

Les entretiens individuels sont préparés en amont par les conseillers d'AGRICA Conseil Retraite.

**Voir la vidéo AGRICA Conseil Retraite sur**
www.youtube.com/GroupeAGRICA

Réunion d'information collective sur la retraite au siège d'Unigrains, en partenariat avec la MSA.

« La journée d'information retraite que nous organisons aujourd'hui avec AGRICA est la cinquième du genre à Unigrains. La démarche a été initiée en 2002, dans le cadre de la réflexion autour d'un dispositif de congé de fin de carrière proposé aux salariés proches de la retraite. La journée ayant été un succès, nous avons renouvelé l'essai, allant jusqu'à l'inscrire dans notre Plan Senior en 2010. L'événement, organisé tous les trois ans, se veut le plus complet possible : la matinée est consacrée à une réunion d'information collective ouverte à tous et l'après-midi est dédié aux entretiens individuels, ciblés en fonction de l'âge et préparés en amont par AGRICA Conseil Retraite.

Ce matin, ils étaient environ 25, soit près de 40 % des effectifs de l'entreprise ! Cette réunion est toujours très appréciée : elle permet d'aborder les différents sujets : âge légal, départ anticipé, majorations familiales, réversion, polypensionné, etc. Les salariés connaissent certaines règles mais l'information dont ils disposent n'est jamais complètement adaptée à leur cas. Ce sont aussi des règles qui sont vite oubliées et qu'il est utile de rappeler régulièrement, d'autant que les réformes sont nombreuses. Depuis 2011, nous associons également la MSA à la réunion. Cette complémentarité régime de base - régime complémentaire est très riche et utile pour nos salariés.

> "Il n'y a pas de peur ni d'inquiétude mais un fort besoin d'information concernant la retraite. Les salariés souhaitent avoir toutes les clés pour prendre les bonnes décisions."
>
> ***Anne Perrot, Directrice des ressources humaines d'Unigrains.***

### Gérer la fin de carrière et les compétences

Cet événement est aussi important pour la direction des ressources humaines car nous avons peu d'occasions de parler retraite avec les collaborateurs. Il nous permet de rappeler qu'Unigrains leur propose des outils pour améliorer leur retraite, comme la retraite supplémentaire ou le PERCOI. Cela permet également, lors des entretiens individuels par exemple, de rebondir et d'aborder le sujet retraite plus facilement. L'échange est plus fluide, car les salariés ont une vision claire de leur future retraite.

D'une manière générale, il n'y a pas de peur ni d'inquiétude mais un fort besoin d'information concernant la retraite. Les salariés souhaitent avoir toutes les clés pour prendre les bonnes décisions. Nous sommes parfois questionnés sur des thématiques retraite mais nous préférons orienter les salariés vers des spécialistes du sujet en faisant appel à AGRICA. En préparant cette journée, nous avons donc été ravis d'apprendre qu'AGRICA s'était structuré en créant un service entièrement dédié à la préparation de la retraite en entreprise. » ■

### UNIGRAINS EN BREF

**Spécialiste du capital développement, Unigrains est une société financière qui investit dans les entreprises de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie, toutes tailles et tous secteurs confondus. L'entreprise a été fondée en 1963 par les céréaliers français qui en sont aujourd'hui les actionnaires majoritaires aux côtés des grandes banques françaises. Le Groupe Unigrains gère 1,1 milliard d'euros pour son propre compte et le compte de tiers.**

**Pour en savoir plus :**
www.unigrains.fr

### UNE ÉQUIPE DÉDIÉE

**La retraite suscite l'intérêt tant des salariés que des entreprises. Gratuit et sur-mesure, AGRICA Conseil Retraite est un service proposé à toutes les entreprises agricoles qui souhaitent aider leurs collaborateurs à comprendre et préparer leur future retraite.**

#### Concrètement ?

**Vous pouvez solliciter AGRICA Conseil Retraite pour organiser au sein de votre entreprise :**

- **une réunion d'information collective pour une approche globale des 3 volets qui composent la retraite (régimes de base, complémentaire et supplémentaire) ;**
- **des entretiens individuels avec un conseiller expert qui ont pour but de faire le point sur l'exhaustivité des droits de vos salariés, de compléter les périodes manquantes ou incomplètes de leur carrière, et de communiquer une estimation du montant de leur future pension ;**
- **des sessions de formation pour vos gestionnaires RH.**

#### Parole d'expert

**« AGRICA Conseil Retraite est la réponse concrète, personnalisée et adaptée à un besoin d'information de plus en plus important », Marie Moy, responsable du département AGRICA Conseil Retraite.**

#### Chiffres-clés

**250 entreprises et 1 800 participants ont bénéficié du service AGRICA Conseil Retraite en 2014.**

**Vous souhaitez en savoir plus et bénéficier de ce service ? Contactez-nous par mail à cette adresse : conseilretraite@groupagrica.com ou par téléphone au 01 71 21 17 90.**

# SURENDETTEMENT
## En parler et se faire aider

Le surendettement n'est pas une maladie honteuse, ni une fatalité. Il peut toucher n'importe qui et il est alors essentiel d'en parler et de se faire aider. Claudine et Dominique ont eu le bon réflexe : sur les conseils d'AGRICA, ils se sont tournés vers CRÉSUS qui les aide à retrouver un équilibre financier. **Témoignage.**

**Le dossier de surendettement déposé par Dominique et Claudine, avec l'aide de CRÉSUS, a été accepté.**

"Nous sommes toujours en contact avec notre conseillère CRÉSUS. Elle nous appelle tous les mois pour faire le point."

« Il y a des moments dans la vie où tout vous tombe dessus en même temps. Il y a un an, mon mari a eu un accident du travail ; son doigt est passé dans une machine. Il est ouvrier de série dans une entreprise qui fait des merrains, destinés à la fabrication de fûts de vin. Son entreprise a subi la crise de plein fouet et son salaire a fortement diminué. Nous n'arrivions plus à payer nos loyers, notre voiture a été saisie. Nous avons cinq enfants à charge et nos aînés ne trouvent pas de travail. Je savais qu'AGRICA pouvait aider les personnes en difficulté, car nous avions sollicité une aide financière il y a quelques années pour faire face à des factures d'électricité exorbitantes. Cette fois, compte tenu de notre situation plus délicate, AGRICA nous a orientés vers CRÉSUS, une association qui accompagne les ménages en difficulté financière. Nous avons été très bien accueillis au téléphone par une conseillère, qui a pris connaissance de notre situation.

"Sans l'aide de CRÉSUS, nous n'aurions pas eu le courage de monter un dossier de surendettement auprès de la Banque de France."

***Dominique et Claudine, mariés et parents de 5 enfants, accompagnés par CRÉSUS.***

### Écoute et conseil

Au vu des factures et documents que nous lui avons envoyés, elle nous a conseillé de déposer un dossier de surendettement auprès de la Banque de France. Pendant deux heures au téléphone, nous avons rempli le dossier ensemble : elle m'a expliqué ce qu'il fallait écrire, quelles cases cocher, quels documents joindre. Sans son aide, nous n'aurions pas eu le courage de monter un dossier. D'abord parce que c'est très compliqué, mais aussi par gêne. C'est elle qui nous a convaincus qu'il n'y avait pas de honte à avoir et que cet accompagnement est ce qui pouvait nous arriver de mieux. La réponse de la Banque de France est arrivée très vite : un mois après l'avoir déposé, notre dossier était jugé recevable. La Banque de France a élaboré un plan de remboursement sur deux ans, qui débutera en mars 2015. Ce plan prévoit un échelonnement du paiement de nos dettes, loyers non payés et crédit de notre voiture.
Nous sommes toujours en contact avec notre conseillère CRÉSUS. Elle nous appelle tous les mois pour faire le point. En attendant que le plan ne commence, elle nous a conseillé de demander une avance sur loyer et de payer les nouvelles factures qui arrivent. Le tunnel est long, mais nous avons bon espoir qu'avec l'aide de CRÉSUS, nous en sortirons bientôt. » ⊠

### CRÉSUS EN CHIFFRES

**180 000**
consultations réalisées /an

**43 000**
nouveaux ménages accompagnés /an

**118**
personnes identifiées et orientées par AGRICA

**Retrouvez l'interview de Jean-Louis Kiehl,** Président de CRÉSUS sur www.youtube.com/GroupeAGRICA

## DES SOLUTIONS EXISTENT

### Qu'est-ce qu'est le surendettement ?

**Une personne est surendettée quand elle n'arrive plus, malgré ses efforts, à payer ses dettes personnelles. 4 % des familles françaises sont touchées par le surendettement.**

### En quoi consiste le partenariat d'AGRICA avec CRÉSUS ?

**Depuis 2013, AGRICA a mis en place un partenariat avec l'association CRÉSUS, qui accompagne les ménages en difficulté financière depuis 1992. Grâce à ce partenariat, les personnes identifiées par AGRICA comme étant en situation de surendettement ou menacées de l'être, sont très rapidement orientées vers CRÉSUS, afin de trouver des solutions. L'association compte plus de 600 bénévoles qui sont d'anciens avocats et banquiers, juristes et experts patrimoniaux.**

### Concrètement ?

**Si vous êtes en situation de surendettement ou de mal-endettement, nous pouvons vous apporter :**

- **un soutien budgétaire, juridique et financier. CRÉSUS vous aide à accomplir les démarches nécessaires pour retrouver un équilibre financier. Un conseiller peut vous accompagner en jouant un rôle de médiateur avec vos établissements de crédit. Il a la possibilité de négocier une suspension ou un échelonnement du règlement de vos crédits.**
- **un soutien préventif et une éducation budgétaire. Des conférences (« Argent, retraite, conso : mode d'emploi ») et des ateliers collectifs sont organisés en région, en partenariat avec d'autres groupes de protection sociale. La participation aux ateliers se fait sur invitation.**

**Pour en savoir plus : contactez la direction des activités sociales du Groupe AGRICA à l'un de ces deux numéros : 01 71 21 53 04 ou 01 71 21 88 35.**